

Dans un document établi pour l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à l'intention de la conférence de Stockholm sur l'environnement humain qui se déroulera le mois prochain sous l'égide des Nations Unies, M. Henri Regier de l'Université de Toronto et M. Don W. Kelley, anciennement de la FAO, ont affirmé carrément que les pêches du monde seront vouées à une annihilation complète si l'on n'utilise pas correctement les techniques déjà mises au point pour les sauver. La FAO a recommandé de nombreuses solutions, dont l'une serait une gestion rationnelle des réserves de poisson au moyen d'organismes de contrôle qui assureraient une surveillance et une évaluation périodique des prises de poisson et des restrictions de déversement des déchets. Le document renferme la mise en garde suivante:

Le temps travaille contre nous. Malgré la sensibilisation croissante du public aux problèmes économiques et écologiques, nous nous inquiétons sérieusement de l'état écologique futur de nos lacs, de nos cours d'eau et de nos mers intérieures et de ses répercussions sur la pêche.

• (1420)

Voilà le problème auquel la CIPAN doit s'attaquer, sans quoi la justification de son existence restera contestable.

Le ministre parle dans sa déclaration d'une formule que proposera le Canada en ce qui concerne la répartition des contingents d'après le niveau tolérable de rendement de chaque espèce. La déclaration ne précise pas cependant si le saumon de l'Atlantique fait partie de ces espèces ou si l'évaluation de la prise totale constante constituerait un critère suffisant pour l'établissement d'un contingent global, même si on le réduisait de 10 p. 100 dans le cas des espèces, comme le saumon, qui diminuent déjà par suite d'une pêche excessive. Il semble cependant que le Canada fera deux propositions distinctes: l'une visant l'attribution de contingents pour toutes les espèces sauf le saumon, et la proposition que nous faisons en 1969 pour demander l'interdiction totale de la pêche au saumon en haute mer.

Lors du congrès de la CIPAN en 1969, la proposition du Canada a été rejetée par onze voix contre deux, et une abstention. Comment pouvons-nous espérer maintenant que notre proposition sera acceptée? Nos chances ne sont pas meilleures à l'heure actuelle qu'elles l'étaient il y a trois ans; au contraire, elles sont pires. Aux termes de la convention de la CIPAN, la proposition doit être acceptée à l'unanimité. Depuis le congrès de 1969, le gouvernement danois a durci son attitude à l'endroit de la proposition du Canada et, dans un effort pour miner notre position au sein de la CIPAN, il a signé un accord bilatéral avec les États-Unis en vue de supprimer la pêche au saumon du Groënland d'ici cinq ans. Cette proposition est insoutenable et inacceptable pour le gouvernement du Canada et les pêcheurs canadiens. Le gouvernement des États-Unis n'a signé cet accord avec le gouvernement danois qu'après avoir cédé aux pressions qu'exerçaient sur lui des amateurs de pêche très riches et très influents. Je soutiens que cet accord méconnaît l'urgence de la situation.

D'après les statistiques, il y a eu une augmentation en flèche des prises totales qui coïncide avec la découverte qu'ont faite les Danois des fonds du Groenland propres à la nourriture des poissons. Les Danois persistent à dire que la proposition du Canada d'interdire la pêche en haute mer est sans fondement puisque rien ne prouve que ce type de pêche épuise les bancs de saumon. Si cette

déclaration est juste, il faut blâmer le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre des Pêches de n'avoir pas présenté notre cause au gouvernement danois dans un langage clair et simple.

Des voix: Bravo!

M. Crouse: Si j'affirme cela, c'est que d'après les statistiques, il y a eu une augmentation brusque des prises totales qui coïncide avec la pêche au Groenland. Les prises danoises sont passées de 50 tonnes métriques en 1965, à 2,654 tonnes métriques en 1971. Il faut bien entendu se rappeler que parallèlement à cette augmentation, les prises commerciales au Canada diminuaient et que l'on assiste à la disparition progressive du saumon de nos rivières au Nouveau-Brunswick et au Québec.

Je demande au ministre si, étant donné que les répercussions économiques de cet état de choses sur la côte atlantique du Canada sont très fortes, les chiffres ont été communiqués au gouvernement danois et, dans la négative, pourquoi ils ne l'ont pas été.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois interrompre le député pour lui rappeler que le Règlement ne l'autorise qu'à faire de brèves observations sur une déclaration ministérielle. On ne devrait pas faire de débat pour le moment. On a donné la parole au député pour faire de brèves remarques sur la déclaration ministérielle et j'espère qu'il ne perdra pas ceci de vue par la suite.

M. Crouse: Monsieur l'Orateur, je vous sais gré de m'avoir rappelé à l'ordre, mais je voudrais vous signaler qu'il se passe exactement la même chose aux conférences internationales lorsqu'on parle de la pêche: on est toujours pressé de passer à autre chose. Tout en respectant beaucoup le Règlement, je dois consacrer un peu de temps à expliquer la situation parce que je vis sur la côte atlantique du Canada et que je vois ce qui arrive dans cette région. La régression de la pêche touche beaucoup ses habitants.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je saisis l'importance du point soulevé par le député de South Shore, mais il faut tenir compte du Règlement. Si la question est aussi importante que le député l'affirme, et naturellement tous les députés savent qu'elle l'est, nous aurons peut-être l'occasion, aux termes du Règlement, d'avoir un débat plus prolongé pour permettre au député de poser les questions précises qu'il désire, mais il est certain que le Règlement ne nous y autorise pas maintenant. Quoi qu'il en soit, j'ai cru devoir le signaler au député.

M. Crouse: Merci, monsieur l'Orateur. Je vais conclure très brièvement. Je rappelle au ministre et à la Chambre que le Canada importe annuellement du Danemark pour 35 millions de dollars de marchandises. D'après une dépêche de Copenhague qui a été publiée dans le *Globe and Mail* du 25 mai, des fonctionnaires danois prétendent que leur pays exporte au Canada pour environ 12 millions de dollars de saumon. S'il faut ajouter foi à ce chiffre, les mesures qui s'imposent sont évidentes. A l'encontre du ministre, nous pensons qu'il serait justifié d'imposer des restrictions sur tous les produits danois importés au Canada. Les Danois feraient certainement preuve de plus de souplesse dans cette affaire si le gouvernement canadien devait prendre cette mesure.